

LES TEMPS CHANGENT - AVRIL 2020

Un logement sain, sécuritaire et abordable est un droit fondamental

Dans un article précédent, j'ai mentionné le groupe de travail de l'ONU sur l'élimination de l'itinérance (Working Group to End Homelessness—WGEH) rassemblant 31 organismes non gouvernementaux (ONG) et plusieurs agences catholiques et membres de la famille vincentienne, dont la Société de Saint-Vincent de Paul. Le WGEH se donne comme mission d'influencer les démarches politiques des Nations Unies pour que les États membres et la société civile agissent plus vigoureusement contre l'injustice sociale du sans-abrisme.

Alors que nous lançons notre propre campagne nationale sur le logement, force est de constater que le sans-abrisme est un problème mondial lié directement à la pauvreté et qu'il touche le principe d'autant plus important du droit universel à la dignité.

Malgré ses 75 ans d'existence, l'ONU n'a jamais abordé la question du sans-abrisme, et son programme en matière de développement durable pour 2030 n'a pas accordé une plus grande attention à ce fléau international; toutefois, on l'a inclus dans l'ODD 11 (objectif de développement durable) sur les villes et les communautés durables : améliorer les bidonvilles et assurer à tous l'accès à un logement sain, convenable et abordable.

Et voilà que, pour la première fois, l'ONU a publié une résolution qui décrit le sans-abrisme et demande aux États membres de le mesurer. Cette percée illustre le pouvoir de la sensibilisation, de la collaboration et des partenariats parmi les ONG, les sans-abri, les États membres et l'ONU.

Il a fallu, comme autre grande tâche, détailler le phénomène du sans-abrisme pour permettre aux États membres d'en mesurer l'ampleur et d'en traiter les facteurs systémiques. Selon la définition établie par le WGEH, le sans-abrisme désigne le manque d'un espace habitable, situation pouvant compromettre le maintien de relations sociales, pour des particuliers ou des ménages, y compris les personnes vivant dans la rue, dans d'autres espaces ouverts ou dans des bâtiments non destinés à l'habitation humaine, les personnes vivant dans des refuges ou centres d'hébergement et, d'après les lois de chaque pays, possiblement les personnes vivant dans des logements indignes, sans sécurité d'occupation et sans accès aux services de base.

Au Canada et ailleurs, nous devons reconnaître l'importance de s'attaquer au sans-abrisme, au manque de logements convenables et à l'impact de ceux-ci sur tant de personnes. Au Canada, nous avons connu un certain succès pour ce qui est de *mesurer* ces problèmes, mais il ne suffit pas de recueillir des données sur le sans-abrisme et la pénurie de logements convenables comme tels. L'autre statistique, plus importante et beaucoup plus difficile à compiler, concerne l'impact sur l'être humain, soit la perte de la dignité, de la santé physique et émotionnelle et de tout espoir d'un avenir meilleur. Cela dit, nous, membres de la SSVP, pouvons évaluer ces facteurs grâce à nos visites à domicile et aux autres moyens dont nous intervenons auprès de nos voisins dans le besoin. Notre relation personnelle avec autant d'entre eux nous permet de les écouter, de les défendre et d'agir en leur nom.

Le groupe de discussion – Pour élargir notre engagement auprès des personnes vivant dans la pauvreté, nous invitons beaucoup de gens à participer à un groupe de discussion. L'objectif : leur donner l'occasion de partager expériences, difficultés et solutions possibles en matière de pauvreté et de sans-abrisme. Si cette formule vous intéresse, faites-le-nous savoir et nous vous donnerons des conseils supplémentaires sur la tenue de tels rassemblements. La sensibilisation influe beaucoup sur les questions de logement et de sans-abrisme, d'où sa place comme élément clé de notre campagne sur le logement.

Bien que la défense des droits puisse se faire aux niveaux national et provincial/régional, nos membres peuvent y jouer un rôle important au niveau *municipal*. Nous vous encourageons donc à passer à l'action dans votre municipalité.

Vous pouvez d'abord vous familiariser avec les services existants, leurs lacunes possibles et les possibilités de collaboration avec d'autres organismes ou traditions religieuses. Il faut aussi mettre pleins feux sur les besoins de la population autochtone de votre région, car les effets de la pauvreté la touchent plus intensément, d'où notre devoir de lui prêter notre attention aussi. Sans aucun doute, un tenant des discussions ouvertes et collaboratives avec les Premières Nations, la société canadienne peut en améliorer le sort.

Le numéro de mai de l'infolettre *Les Temps changent* parlera plus en détail du plan de la campagne. Encore une fois, nous encourageons chaque conseil/conférence à discuter de cette grande question du logement et du sans-abrisme, et de vos options d'intervention locales pour contrer le phénomène dans votre communauté, votre région, votre province et le pays tout entier.

Jim Paddon, président
Comité national pour la justice sociale